

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2005

L'an 2005 et le vendredi 2 septembre à 20 heures 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents :

Mesdames Laurence CLOT, Marie-Pierre GOUTIN, Janine GUIGON, Gisèle VINCENT.
Messieurs Philippe CLAIR, Jean-Paul NEUF-MARS, Roger OUVRIER-BONNAZ,
Gilles REYNAUD, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

Absent :

Monsieur Claude PIERRE.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2005 est lu et approuvé à l'unanimité.

AVENANTS POUR TRAVAUX DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

- 1) Avenant n°1-lot n°2 (charpente /couverture) : ETS ASTIC DECOR pour une plus value de 1390 € HT.
- 2) Avenant n°1-lot n°11 (peintures) : Entreprise SOULIER DUNY pour une plus value de 245,30 € HT.
- 3) Avenant n°2-lot n°1 (gros oeuvre/VRD/démolitions) : Entreprise ASTIC DECOR pour une plus value de 1660 € HT.
- 4) Avenant n°1-lot n°13 (façades) : Entreprise ASTIC DECOR pour une plus value de 6117,41 € HT.
- 5) Avenant n°1-lot n°10 (serrureries) : Entreprise SARTRE pour une moins value de 1661 € HT.

La Commission Municipale des Marchés Publics ayant validé ces 5 avenants et le maître d'œuvre ayant donné un avis favorable, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces 5 avenants et autorise le Maire à signer ces documents.

Les avenants sont désormais terminés : le total des avenants s'élève à 8.92% du marché total des travaux, conforme au prévisionnel.

INDEMNITE DE FONCTION D'UNE CONSEILLERE DELEGUEE

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être versé une indemnité aux Conseillers Municipaux exerçant des mandats spéciaux dont ils sont chargés par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer à Madame Janine GUIGON une indemnité à compter du 1er septembre 2005.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SESAME

Le Maire propose : - vu le Code Général des Collectivités Territoriales - articles L5211-17, la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les statuts initiaux de la SESAME, de la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2005, le rapport sur les incidences de transfert et de changement de territoire, considérant l'intérêt d'élargir les compétences de la Communauté de Communes dans le but de développer les projets communautaires en adéquation avec les besoins de la population et que les statuts de la SESAME ont besoin d'être actualisés dans leur ensemble - d'ajouter aux actions de développement et de promotions touristiques d'intérêt communautaire l'action suivante : "études de réalisation de la véloroute voie verte de la Vallée du Jabron et élaboration du dossier d'enquête publique correspondant". Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

voter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes incluant les compétences présentées ci-dessus.

REGLEMENTS INTERIEURS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Le Maire informe que suite aux travaux d'extension et de restructuration de la salle d'animation rurale " PIERRE BONNET ", afin de mieux gérer l'exploitation de ce bâtiment, il y a lieu d'élaborer les deux nouveaux règlements intérieurs concernant l'utilisation de la sonorisation Hi-fi. et la location de la dite salle. Après lecture de ces deux documents, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le précédent règlement intérieur daté du 21 septembre 1999 et d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle d'animation rurale " PIERRE BONNET ", d'approuver le règlement de location du matériel Hi-fi., d'autoriser le Maire à signer ces deux documents.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE GRILLAGEE

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour empêcher le stationnement des véhicules sur les pelouses, il y a lieu de prévoir l'installation d'une clôture grillagée aux abords de la salle d'animation rurale et du court de tennis. Après avoir examiné les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place de grillages aux abords de la salle d'animation rurale et des abords du court de tennis. Le montant des travaux s'élève à 4940 € HT. Charge le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la subvention afférente à la mise en place de ces grillages dans le courant de l'année 2006 et de demander l'autorisation de procéder aux travaux avant l'attribution de la subvention départementale.

MISE EN NON-VALEUR - ANNEE 2004

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du Comptable du Trésor de Marsanne-Sauzet il y a lieu de mettre en non-valeur un titre concernant la redevance télécâble pour l'année 2004. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire en non-valeur - côte irrécouvrable - insolvabilité ce titre de recette d'un montant de 17 € au chapitre 65 - article 654 - section de fonctionnement du Budget Primitif 2005.

INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et Conseillers-délégués font le compte-rendu :

Travaux extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour le changement de bandeaux en zinc de la toiture des écoles ainsi que pour les travaux de taille des arbres aux abords des écoles.
- L'entreprise JOLY a réalisé les travaux de goudronnage de la place devant la salle d'animation rurale, du chemin d'accès au terrain de boules, du chemin rural n°5 et les emplois partiels sur diverses routes de la commune.
- L'entreprise CHAPON effectuera prochainement les travaux de raccordement au réseau d'assainissement aux abords de la piste de stationnement du restaurant O'Sullivan et du chemin du cimetière à Derbières.
- AMEC SPIE réalisera prochainement les travaux d'enfouissement du câble électrique entre l'hôtel-restaurant Le Rallye et le bureau de poste.
- La Mairie a demandé aux entreprises qui ont réalisé les travaux d'extension et de restructuration de la salle d'animation rurale d'achever les travaux de finition pour le 15 septembre prochain. L'inauguration de la salle Pierre BONNET est prévue pour le 1er octobre.

Associations/Festivités :

Les associations communales, utilisant des locaux municipaux, ont été reçues en Mairie. Une convention d'utilisation de ces locaux a été signée.

Un bilan des manifestations d'été 2005 a été présenté au Conseil Municipal :

- 20 juillet : concert du Festival Voix et Guitares offert par la SESAME.
- 14 juillet : 9ème édition de "La Coucourdoise", organisée par la Municipalité. 95 concurrents parmi lesquels des coucourdoises et des coucourdois ont pris le départ de la course pédestre. Dorénavant les inscriptions sont enregistrées informatiquement ce qui représente un gain de temps et facilite l'établissement du classement des concurrents à l'arrivée.

- 16 juillet : challenge de la Municipalité à Derbières. Concours de pétanque en doublettes auquel 27 équipes ont participé.
- 29 juillet : spectacle musical sur le parvis de la Mairie, offert par la Municipalité, animé par Monsieur Daniel MAGGI, avec la participation de l'association "Montélo chante" et des danseurs de "Latino Rock".
- 12, 13 et 14 août : concours de pétanque et de longue au terrain de boules de La Coucourde. 67 équipes inscrites. Fête votive et repas organisés par l'ACCA et DERBY. Bals et feux d'artifice financés par la Municipalité.
- 26 août : cinéma en plein air. Deux films - "Astérix et la mission Cléopâtre" et "les Choristes" - ont été projetés sur écran géant. Cette soirée offerte par la Municipalité a eu lieu dans la cour de récréation de l'école primaire de Fondchaud.

Urbanisme :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Permis de construire - 2 en cours d'instruction, un accordé.
- Déclaration de travaux - 7 accordées, 1 refusée, 1 en cours d'instruction.
- Certificat d'urbanisme - 1 déposé, 5 reçus.

Enseignement :

La rentrée scolaire a eu lieu le 1er septembre. Deux nouvelles enseignantes sont arrivées aux écoles de La Coucourde : Mesdames Alexandra AUBERT à l'école de Derbières pour les classes de CM1 et CM2 et Coralie CHAMONTIN à l'école de Fondchaud pour les classes de CE1 et CE2. Les effectifs pour l'année scolaire 2005-2006 sont ceux qui avaient été prévus soient 94 élèves répartis comme suit :

- PS/MS de Maternelle : 29 - Enseignante et Directrice pour l'ensemble des 3 écoles Madame Sabine CASE.
- GS de Maternelle/CP : 20 - Enseignante Madame Karine VINCENT.
- CE1 et CE2 : 25 - Enseignante Madame Coralie CHAMONTIN.
- CM1 et CM2 : 20 - Enseignante Madame Alexandra AUBERT.

La visite de rentrée du Conseil Municipal aux 3 écoles de La Coucourde a eu lieu le 2 septembre. Tous les travaux et équipements demandés à la Mairie lors des Conseils d'école ont été réalisés et installés. Aucun dysfonctionnement pour cette rentrée scolaire.

Informations diverses :

La SESAME a fait parvenir en Mairie son bilan d'activités 2004 ; Conformément à la loi, Monsieur le Maire en fait une lecture aux membres du Conseil Municipal. Ce document est consultable à la Mairie par tous les habitants de La Coucourde désireux d'en prendre connaissance.

Monsieur le Maire fait part :

- Du rapport, reçu en Mairie, sur les délits, édité par la Gendarmerie Nationale de Montélimar pour la période de mai à août 2005 (4 en 2005/ 9 en 2004).
- Du courrier émanant de la Préfecture de la Drôme concernant le projet de redécoupage des limites des arrondissements de Valence et de Nyons. Ce projet consiste à élargir l'arrondissement de Nyons par transfert des cantons de Marsanne, de Dieulefit et de Montélimar. Le rééquilibrage est destiné à assurer un suivi plus direct des dossiers des quatre cantons concernés par le sous-préfet de Nyons qui sera un interlocuteur de proximité plus disponible. L'avis du Conseil Municipal sera sollicité prochainement.
- De la modification des horaires du bureau de poste de La Coucourde :
- Lundi 13h30 à 15h45.
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h15 à 11h45 - 13h45 à 15h45
- Samedi : 9h15 à 11h30

Deux postes d'agent d'entretien (un poste de 9.48 h en 4 jours et un poste de 7.86 h en 4 jours) ont été créés. Depuis le 1er septembre, Mesdames MOUILLA et LACOUR sont affectées aux travaux de nettoyage de la salle d'animation rurale et au service du point de restauration scolaire.

Les travaux concernant la Supérette débuteront au mois de novembre pour une durée de trois mois. La Municipalité a reçu de la Région une subvention égale à 30 % du prix d'acquisition et du montant des travaux de rénovation du local et une subvention de l'Etat de 30 % par l'intermédiaire du FISAC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à la Coucourde, le 2 septembre 2005

Le Maire.

Jean-Luc ZANON.